



**ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Référence dossier : AT 059172 24 C0026  
Déposée le : ..... 23/09/2024  
Avis de dépôt  
affiché le : .... 24/09/2024

Par : ..... SELARL PHARMACEUTIQUE WILSON représentée par Madame HERWYN Isabelle  
Demeurant à : 29 Place Wilson  
59220 DENAIN  
Pour : ..... Réaménagement de la pharmacie

Terrain sis à : ... 29 Place Wilson- 59220 DENAIN

**LE MAIRE**

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 24 C0026 déposée le 23/09/2024 par SELARL PHARMACEUTIQUE WILSON- 29 Place Wilson 59220 DENAIN et concernant le réaménagement de la pharmacie 29 Place Wilson – à DENAIN,  
VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,  
VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,  
VU le procès-verbal en date du 28 novembre 2024 concluant à l'avis favorable de la commission d'accessibilité de la délégation territoriale du Valenciennois, **ci-annexé**,  
VU le procès-verbal en date du 18 novembre 2024 concluant à l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, **ci-annexé**,

**A R R E T E**

**Article 1.** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **AUTORISES**.

**Article 2.** Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la commission de sécurité et d'accessibilité devront être intégralement respectées.

Fait à DENAIN  
Le 10 JAN. 2025  
Le Maire,  
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire  
  
Jean-Pierre CRASNAULT  
Adjoint au Maire

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Lille d'un recours contentieux.